

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

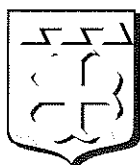
CANTON  
De Marck

18 JAN. 2021

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE  
POLINCOVE

## ARRÊTÉ DU MAIRE



Le Maire de Polincove,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration de ce plan ;

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Vallée de la Hem approuvé le 07 décembre 2009 ;

Considérant que la commune est exposée aux risques naturels majeurs suivants :

- les inondations, les crues,

Considérant que d'autres événements peuvent menacer la population tels que :

- les canicules, les tempêtes, les tornades et la contamination d'eau potable, les pandémies, le risque technologique (accident nucléaire),

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise,

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux le 28 juin 2020,

### ARRETE

**Article 1** : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Polincove établi à compter du 19 octobre 2015 est modifié à compter du 07 janvier 2021.

**Article 2** : Le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie et sur le site Internet de la commune

**Article 3** : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet du département du Pas de Calais
- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Calais
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Pas de Calais
- à Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Pas de Calais



Fait à Polincove le 07 janvier 2021

Le Maire,

Thierry ROUZÉ